

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 22 février 1968.

(7)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit ce matin à 11 heures.

Présents: Les honorables sénateurs Deschatelets (*président*), Aird, Beau-bien (*Provencher*), Benidickson, Burchill, Connolly (*Halifax-Nord*), Croll, Dessureault, Everett, Flynn, Gélinas, Grosart, Hayden, MacKenzie, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Paterson, Pouliot, Rattenbury, Roebuck et Smith (*Queens-Shelburne*).

Les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968, comprenant le Budget supplémentaire «C».

TÉMOINS:

Conseil du Trésor:

S. Cloutier, secrétaire adjoint.

J. G. Glashan, directeur de la Division du budget et des procédures relatives aux crédits.

L'honorable sénateur Grosart fait un rappel au Règlement et pose la question de savoir si le Comité a le pouvoir constitutionnel de poursuivre ses travaux.

Après discussion, le président décide que le rappel au Règlement n'est pas fondé.

L'honorable sénateur Flynn propose que le Comité *s'ajourne dès maintenant*.

La motion, mise aux voix, est *rejetée*.

Le témoin, M. Cloutier, consent à fournir des renseignements sur les crédits que renferment les prévisions budgétaires.

Le président, au nom du Comité, remercie les témoins de s'être présentés devant le Comité.

A midi et demi, le Comité *s'ajourne* jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.